

Rapport 2015

sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le présent Rapport, conformément aux prescriptions du décret n 2000-404 du 11 mai 2000 relatif « au Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.



Plateau Picard

Communauté de Communes

Le présent rapport, conformément aux prescriptions du décret n° 2000-04 du 11 mai 2000 relatif « au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

Sommaire

Introduction	3
Données globales du service	4
L'organisation générale.....	4
L'équipe	5
Les points marquants de l'année	5
Les données techniques.....	6
Les données financières	7
Données par type de collecte	10
Les ordures ménagères résiduelles et assimilées	10
Les déchets d'emballages ménagers, papier-carton et verre.....	12
La collecte des déchets verts en porte-à-porte	15
Les déchetteries	16
Les autres activités du service	21
L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	21
La Recyclerie du Plateau Picard.....	22
La promotion du compostage domestique.....	25
La communication et la sensibilisation	25
Le programme local de prévention des déchets.....	26

Introduction

La Communauté de communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 52 communes sur un territoire rural où vivent 30429 habitants (population légale 2015).

Depuis 1992, la Communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle assure directement la collecte et a transféré le traitement au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE).

Poursuivant l'objectif d'un service de qualité au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, la Communauté de communes a très tôt fait le choix du tri et du recyclage. Ces efforts ont porté leurs fruits puisqu'une part importante des déchets produits sur le Plateau Picard est aujourd'hui valorisée.

Ce rapport doit permettre à chacun, élus, administrés et partenaires, d'être informé en toute transparence sur la gestion du service et ses résultats. Ainsi il présente toutes les mesures mises en place par la Communauté de communes ainsi que leurs répercussions financières, sociales et environnementales.

Données globales du service

L'organisation générale

Les différents systèmes de collectes des déchets ménagers et assimilés

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau Picard se décline en plusieurs services.

Type de collecte	Mode de collecte	Régie / prestation	Prestataire	Date de début du marché	Durée du marché
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke	01/03/2011	5 ans
Déchetteries	Apport volontaire	Accueil par la CCPP	Véolia (déchets non dangereux)	01/11/2013	5 ans
		Evacuation des déchets en prestation	Chimirec (déchets dangereux)	01/06/2015	5 ans
Collecte des emballages recyclables	Apport volontaire	Prestation	Gurdebeke	01/01/2014	5 ans
Déchets verts	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke	24/04/2014	2 ans
Objets pour réemploi	Apport volontaire et sur RDV	CCPP	/	/	/

Tableau 1. Les différents modes de collecte des ordures ménagères et assimilées

Les règlements de collecte des déchets

Les modalités de fonctionnement des différents services de collecte des déchets ménagers et assimilés sont reprises dans deux arrêtés : le 10ST/01 du 4 janvier 2010 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et le 03/38 du 2 décembre 2003 relatif à l'utilisation des déchetteries. Ces règlements sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur simple demande écrite auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le traitement

Si la Communauté de communes assure directement la collecte des ordures ménagères, elle a en revanche délégué la compétence traitement (à l'exception des déchetteries) au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE).

C'est donc ce dernier qui gère le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des emballages recyclables et le compostage des déchets verts collectés en porte-à-porte.

L'équipe

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers est élaborée par une commission d'élus présidée par Olivier de Beule, Vice-président en charge des déchets ménagers.

Cette politique est ensuite mise en œuvre par une équipe technique :

- Geoffrey Fumaroli : directeur des services techniques,
- Ingrid Thibon : assistante des services techniques,
Joëlle Fragnaud : chargée d'accueil et assistante du service déchets,
- David Cheptou : chef d'équipes déchetteries et Recyclerie,
- Sandra Cholet, chargée de mission déchets,
- Mickael Vanier, Francis Lefevre, Jacky Beaugrand, Camille Conty, Sullivan Laglenne, Stephanie Ducastel et Noémie Roussel, animateurs de déchetterie.
- Ludovic Flandrin : agent d'entretien des points tri
- Elodie Cléaz : chargée de mission sensibilisation et prévention des déchets
- Wilfried Deramé, Thierry Lemaire, Xavier Van Vooren, Remi Smardzewski et Quentin Coulon : agents de collecte et de valorisation de La Recyclerie du Plateau Picard
- Marianne Nicolas et Marie-Laure Morenvillers : magasin de la Recyclerie du Plateau Picard

Les points marquants de l'année

L'année a été marquée par :

- Le remplacement des compacteurs en déchetteries de St Just en Chaussée et Maignelay Montigny
- La mise en place du contrôle d'accès en déchetteries par le biais de badges
- L'acquisition d'un nouveau logiciel pour la gestion du service déchets ménagers
- L'implantation d'un second site de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères et du tri dans la résidence des Rossignols à St Just en Chaussée
- La poursuite de la campagne de travaux destinés à résoudre les problèmes de saturation sur les points tri entamée en 2014
- La réalisation d'un quai pour le déchargement des déchets verts à la déchetterie de La Neuville Roy et la mise en place d'une benne supplémentaire
- L'acquisition d'un broyeur à végétaux pour réduire le volume des branchages en déchetteries et répondre aux besoins des communes
- Le renouvellement du marché de collecte des déchets dangereux en déchetteries

Les données techniques

Quantités collectées

	Quantités collectées	Quantités collectées par habitant	Répartition
Ordures ménagères résiduelles	6 581 t	216 kg	35%
Déchetteries	8 841 t	291 kg	47%
Points tri	2 164 t	71 kg	11%
Déchets verts en porte-à-porte	1318 t	43 kg	7%
Total	18 890 t	621 kg	100%

Tableau 2. Quantités de déchets collectés par type de collecte et répartition

Évolutions

Après une année 2014 au cours de laquelle les quantités de déchets collectés (principalement en déchetteries) ont été particulièrement élevées, celles-ci ont évolué à la baisse en 2015.

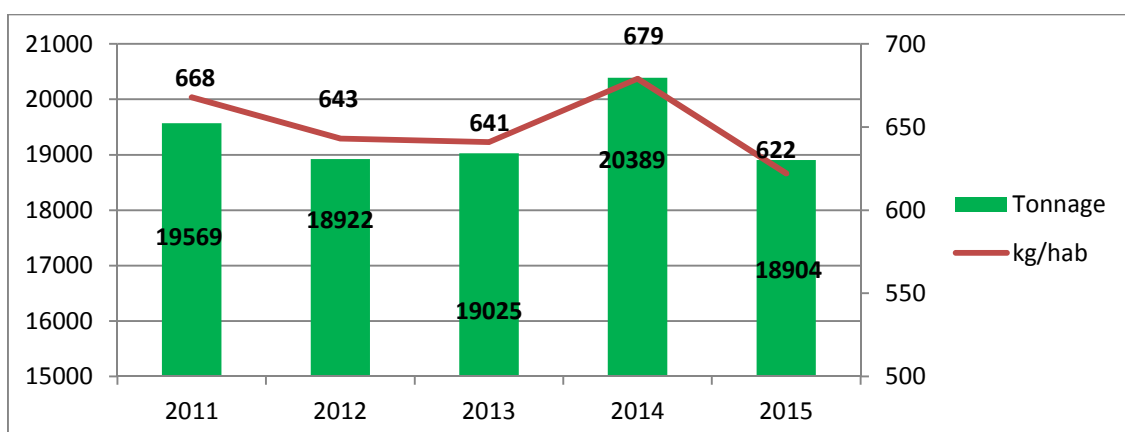


Figure 1. Evolution de la quantité totale de déchets collectés en tonnes et en kg/hab

Le développement des collectes sélectives conjugué à une prise de conscience et un effort de la population ont permis ces dernières années une augmentation significative de la part de matériaux valorisés. Cependant les efforts sont à poursuivre car de nombreux déchets valorisables restent présents dans la poubelle ordinaire.

La hausse du taux de valorisation observée depuis 2014 s'explique par le recyclage des gravats grâce à une opération de concassage réalisée en 2014 et destinée à être reconduite de façon périodique.

	Taux de collecte sélective*	Taux de valorisation**
2011	62 %	38 %
2012	65 %	39 %
2013	66%	37 %
2014	68 %	56 %
2015	65 %	53 %

Tableau 3. Indicateurs de suivi du niveau de collecte sélective et de valorisation des déchets

* Les collectes sélectives concernent les déchets collectés séparément des ordures ménagères résiduelles afin de pouvoir être valorisés ou éliminés dans des conditions de sécurité renforcées.

**Sont pris en compte les déchets recyclés, compostés et la valorisation sous forme d'énergie (bois de déchetteries).

Les données financières

Coûts de fonctionnement du service déchets ménagers

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Recettes directes	Coût total
Ordures ménagères résiduelles	23 958 €	444 935 €	550 358€	0	1 030251 €
Déchetteries	184 543 €	208 467 €	237 829 €	124 505 €	531 545 €
Points tri	46 088 €	171 616 €	188 832 €	467 848 €	-61 311 €
Déchets verts en pàp	6 928 €	88 421 €	19 488 €	0	114 837 €
Recyclerie	202 961 €	0	0	68 693 €	134 268 €
Participation au Symove	0	0	119 396 €	0	119 396 €
Prévention des déchets	38 016 €	0	0	42 714 €	-4698 €
TOTAL	510 898 €	932 843 €	1 124 306 €	703 759 €	1 864 288 €

Tableau 4. Répartition des dépenses et recettes du service en euros

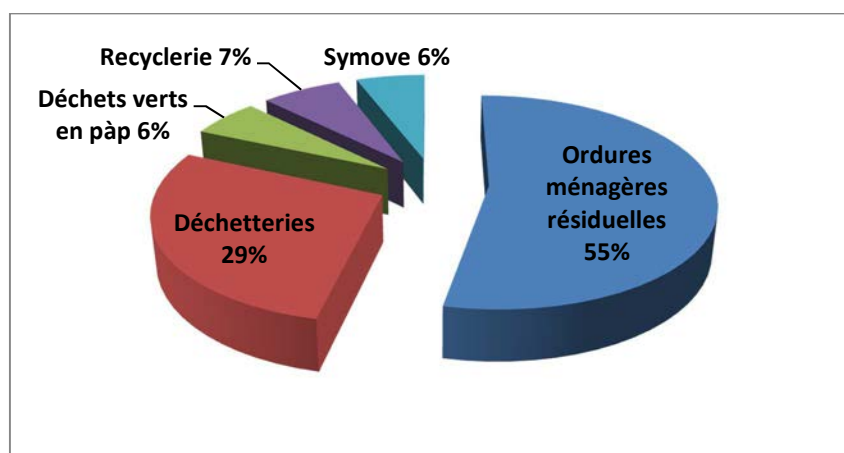


Figure 2. Répartition des coûts de fonctionnement en %

Malgré une baisse significative des quantités collectées, les ordures ménagères résiduelles, orientées vers l'enfouissement, continuent de représenter la part la plus importante des coûts de fonctionnement. Elles restent donc l'enjeu principal dans l'objectif de la maîtrise du budget des déchets ménagers, et il est nécessaire que les gestes de tri et de réduction de la production de déchets deviennent pour chacun un réflexe quotidien.

	Coût à la tonne	Coût par habitant
Ordures ménagères résiduelles	157 €	34 €
Déchetteries	61 €	18 €
Points tri	-28 €	-2 €
Déchets verts en pàp	87 €	4 €
TOTAL	99 €	61 €

Tableau 5. Coût des différents modes d'élimination des déchets ménagers

Evolution du coût de fonctionnement du service

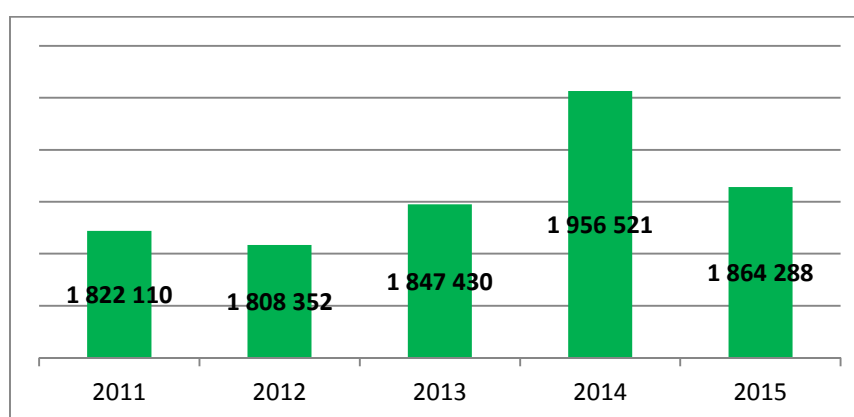


Figure 3. Evolution du budget global de fonctionnement du service en euros

NB : les coûts globaux de fonctionnement présentés ci-dessus correspondent aux dépenses moins les recettes directes (ventes de matériaux, subventions, soutiens etc).

L'action menée pour maîtriser le budget malgré les hausses de coûts et de taxes subies a porté ses fruits puisque celui-ci a été maintenu sous la barre des 2 millions d'euros pendant la durée du mandat après des années de hausse continue. Ce résultat a pu être atteint grâce à la baisse des quantités collectées; notamment celle des ordures ménagères résiduelles.

Recettes de fonctionnement du service déchets ménagers

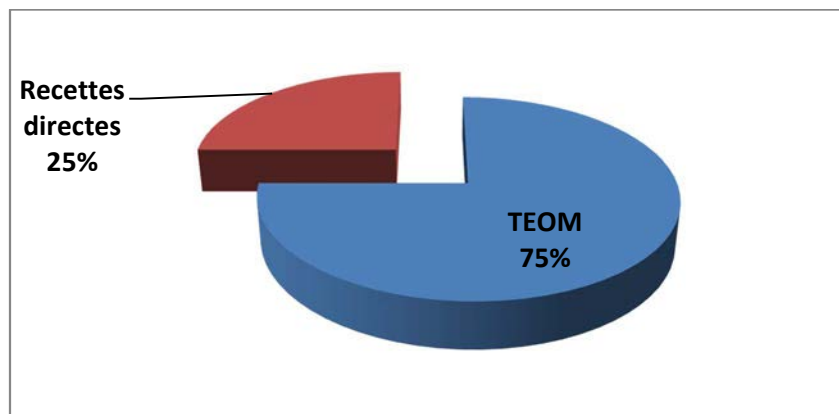


Figure 4. Répartition des recettes de fonctionnement

	TEOM perçue	Recettes directes
2011	1 882 214 €	502 514 €
2012	1 944 670 €	625 608 €
2013	2 102 830 €	536 759 €
2014	2 038 878 €	672 830 €
2015	2 074 537 €	703 759 €

Tableau 6. Evolution des recettes et du financement du service

La TEOM permet de couvrir les coûts de fonctionnement ainsi qu'une partie des dépenses d'investissement. En 2015, ces dernières se montent à 430 984 €.

Données par type de collecte

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

La collecte de ces déchets ménagers résiduels a lieu toute l'année, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, à raison d'un passage par semaine. Pour la maison de retraite de Domfront et la ville de Saint-Just-en-Chaussée, la densité de population plus importante nécessite une deuxième collecte hebdomadaire.

Elle intègre la collecte des déchets des professionnels si ceux-ci sont physiquement identiques aux déchets ménagers et que leur prise en charge ne présente pas de contraintes particulières.

Les déchets sont collectés par le biais de bacs d'un volume adapté à la taille du foyer fournis par la CCPP.

Composition du foyer	Volume du conteneur
de 1 à 3 habitants	80 litres
4 habitants	120 litres
5 habitants	140 litres
6 à 7 habitants	180 litres
8 habitants et +	240 litres

Tableau 7. Règle de dotation en conteneurs pour les foyers en habitat individuel

Par dérogation, des sacs de 50 litres au logo du Plateau Picard sont fournis lorsque l'utilisation du conteneur n'est pas possible à raison de 2 rouleaux de 26 sacs pour une année pour une personne seule, puis un rouleau de 26 sacs par personne supplémentaire dans le foyer.

Le traitement

Après un passage par le centre de transfert de St Just en Chaussée, les ordures ménagères résiduelles du Plateau Picard sont envoyées au centre d'enfouissement de Moulin sous Touvent (60).

Données techniques

Quantités collectées et évolutions

Après plusieurs années consécutives de baisse, on observe depuis 2012 une stabilisation de la courbe.

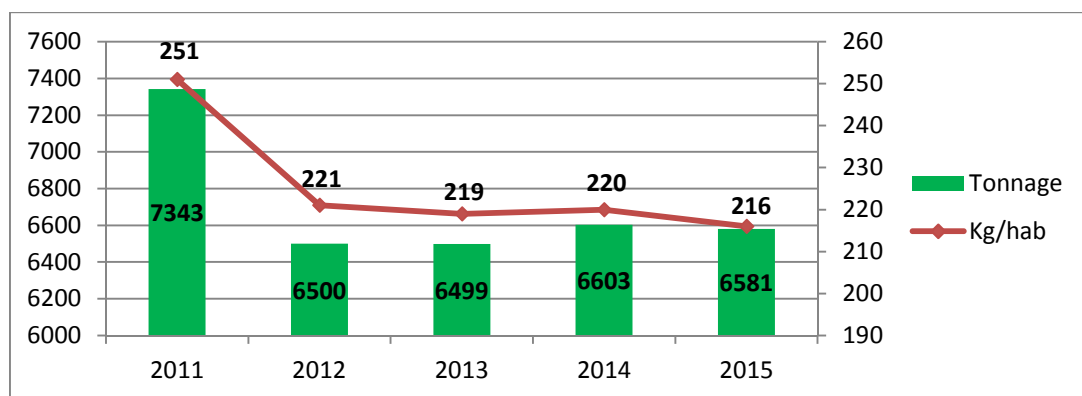


Figure 5. Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

Données financières

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total	Coût à la tonne	Coût par habitant
2011	38 479 €	433 971 €	516 841 €	989 291 €	135 €	33,8 €
2012	33 238 €	441 228 €	500 179 €	974 645 €	148 €	33,1 €
2013	32 120 €	420 294 €	496 482 €	948 896 €	146 €	32,0 €
2014	22 688 €	468 674 €	551 331 €	1 042 693 €	158 €	34,7 €
2015	23 958 €	455 935 €	550 358 €	1 030 251 €	157 €	33,9 €

Tableau 8. Evolution du coût de gestion des ordures ménagères résiduelles en € TTC

Les conteneurs enterrés avec contrôle d'accès

Depuis 2013, la Communauté de communes dispose d'un premier site de collecte en apport volontaire des ordures ménagères. Situé à Maignelay Montigny, il dessert une résidence de la SA HLM de 54 logements. Il est équipé de 2 conteneurs enterrés de 5 m³ doté d'un système de contrôle d'accès et de 3 conteneurs enterrés de 4m³ en libre accès pour le tri.

L'accès aux conteneurs de collecte des ordures ménagères est réservé aux habitants de la résidence et se fait au moyen du badge dont disposent les résidents pour accéder au hall d'entrée de leur bâtiment. Un logiciel dédié permet de gérer les badges et d'accéder aux informations concernant leur utilisation.

L'objectif du projet est de trouver des solutions adaptées pour favoriser la pratique du tri en habitat collectif.

En 2015 :

- Les conteneurs ont été collectés 19 fois représentant 14 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (soit en moyenne environ 164 kg/hab)
- La collecte de ces ordures ménagères a représenté un coût de 1733 € et leur traitement 1086 € soit en tout 2819 €.

Le coût de collecte et de traitement à la tonne de ces ordures ménagères est supérieur à la moyenne (197 € contre 157 €), mais le développement de ces dispositifs devrait dans les années à venir permettre de réduire ces coûts.

En octobre 2015, des travaux ont été réalisés pour l'implantation de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères (avec contrôle d'accès) et le tri sur le site des immeubles des Rossignols rue Jean Moulin à St Just en Chaussée.

5 conteneurs enterrés de collecte des ordures ménagères et 3 conteneurs enterrés pour la collecte du tri ont été implantés répartis sur 4 points pour desservir l'ensemble des 10 immeubles du site. Ils desservent un total de 128 logements répartis en 10 immeubles de 12 à 16 logements. Leur mise en service a eu lieu au début de l'année 2016.

Les déchets d'emballages ménagers, papier-carton et verre

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

Au vu du caractère très rural et de l'étendue de son territoire, l'apport volontaire a été préféré à la collecte en porte-à-porte sur le Plateau Picard.

Les déchets sont répartis en 3 flux (auxquels correspondent 3 couleurs différents sur les colonnes de tri) :

- Verre
- Papier et carton
- Emballages en métal, en plastique et briques alimentaires

La collecte se fait sur 128 points tri réparties sur l'ensemble du territoire et équipés de 488 colonnes de tri. Chaque point tri standard accueille au minimum une colonne pour chaque flux.

Le traitement

A l'exception du verre, les déchets collectés dans les points tri sont acheminés au centre de tri de St Just en Chaussée afin d'éliminer les erreurs de tri et de séparer les divers matériaux. Ceux-ci sont ensuite expédiés vers différentes usines de recyclage. Données techniques

Données techniques

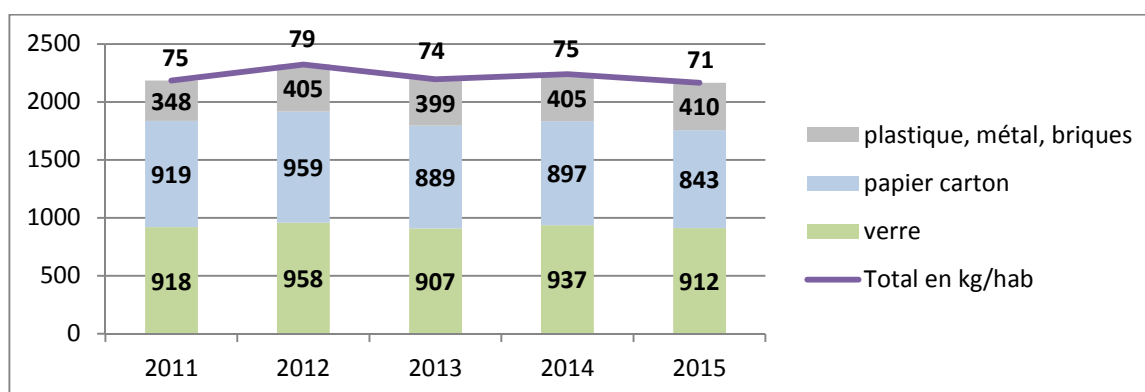


Tableau 9. Evolution des quantités d'emballages recyclables et de papier collectés en tonnes

Carton	Papier	Acier	Aluminium	Plastique	Briques	Verre	Refus
259 t	499 t	59 t	4 t	149 t	20 t	912 t	262 t

Tableau 10. Quantités de matériaux collectés dans les points tri

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total
2011	38 878 €	111 014 €	181 334 €	331 226 €
2012	63 163 €	120 609 €	194 588 €	378 360 €
2013	45 996 €	119 130 €	187 681 €	352 807 €
2014	46 399 €	172 603 €	192 463 €	411 465 €
2015	46 088 €	171 616 €	188 832 €	406 536 €

Tableau 11. Evolution des dépenses de gestion des déchets recyclable issus des points tri

	Eco-emballage	Vente des matériaux	Ecofolio	Autres recettes	Total
2011	219 189 €	132 893 €	12 727 €	0 €	364 809 €
2012	220 438 €	237 459 €	16 082 €	7 567 €	481 546 €
2013	226 916 €	156 227 €	19 164 €	0 €	402 306 €
2014	276 186 €	161 620 €	19 280 €	24 €	457 110 €
2015	303 076 €	133 837 €	20 515 €	10 420 €	467 848 €

Tableau 12. Evolution des recettes issues du tri sélectif dans les points tri

	Coût total (recettes déduites)	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
2011	- 33 583 €	- 16 €	- 1,2 €
2012	- 103 186 €	- 45 €	- 3,6 €
2013	- 49 500 €	- 23 €	- 1,7 €
2014	-45 645 €	- 20 €	-1,5 €
2015	-61 311 €	-28 €	-2,0 €

Tableau 13. Evolution du coût de gestion des déchets recyclables issus des points tri

Depuis 2011, on note que les recettes liées au tri sont supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Investissement

En 2015, des interventions ont été réalisées sur 13 points tri pour améliorer les capacités de collectes là où elles étaient insuffisantes (débordements réguliers, secteurs mal desservis) ou les conditions de collecte.

Travaux d'extension de 5 points tri :

- Rue du Parc à Avrechy (Argenlieu) - ajout de 2 colonnes
- Rue de Clermont à Montiers - ajout de 2 colonnes
- Grande Rue à Cressonsacq - ajout de 2 colonnes
- Rue du Stade à Lieuvillers - ajout de 2 colonnes avec trappes gros producteurs
- Rue Sarraill à St Just en Chaussée - ajout d'une colonne

Ajout de colonnes sans travaux d'extension sur 3 points tri :

- Rue de la Jacquerie à Nourard le Franc - ajout d'une colonne
- Ruelle Laurent à Lieuvillers - ajout d'une colonne
- Rue de l'Abbaye à St Martin aux Bois - ajout d'une colonne

Remplacement de colonnes de 4m3 par des colonnes de 4,8 m3 sur 3 points tri :

- Rue du Muguet au Plessier sur St Just - remplacement de 2 colonnes
- Rue des Belles à La Neuville Roy : remplacement de 2 colonnes
- Rue du Puits Notre Dame à La Neuville Roy : remplacement de 2 colonnes

2 colonnes ont également dû être remplacées suite à un incendie à Catillon Fumechon (rue des Déportés) contre 1 en 2014.

Enfin, des travaux d'extension de la dalle du point tri rue de Ressons à Mery la Bataille ont également été réalisés pour faciliter la collecte des conteneurs et l'entretien du point et des conteneurs équipés de trappes gros producteurs ont été implantées devant le collège à Maignelay Montigny.

Au total les investissements réalisés sur les points tri ont représenté un total de 62 376 € € TTC répartis de la façon suivante :

- Acquisition de 11 colonnes de tri aériennes: 17 694 €
- Acquisition de 3 colonnes enterrées : 18 848 €
- Travaux d'extension ou de création de points tri aériens : 18 229 €
- Travaux d'implantation de colonnes enterrées : 7 605 €

La collecte des déchets verts en porte-à-porte

Fonctionnement général

Organisation de la collecte

La collecte des déchets verts concerne les déchets de jardin tels que tontes, taille, feuilles, fleurs, et exclue les déchets de cuisine. Elle a lieu durant la période de forte production végétale soit en 2015 du 13 avril au 31 juillet et du 31 août au 23 octobre.

Les usagers présentent leurs déchets verts dans des sacs transparents réutilisables fournis gratuitement par la collectivité et au logo de celle-ci. La collecte est limitée à 5 sacs par foyer et par passage.

Traitement

Les déchets verts collectés sont traités sur une plate-forme de compostage de la société Sede Environnement à Reuil sur Brèche.

Données techniques

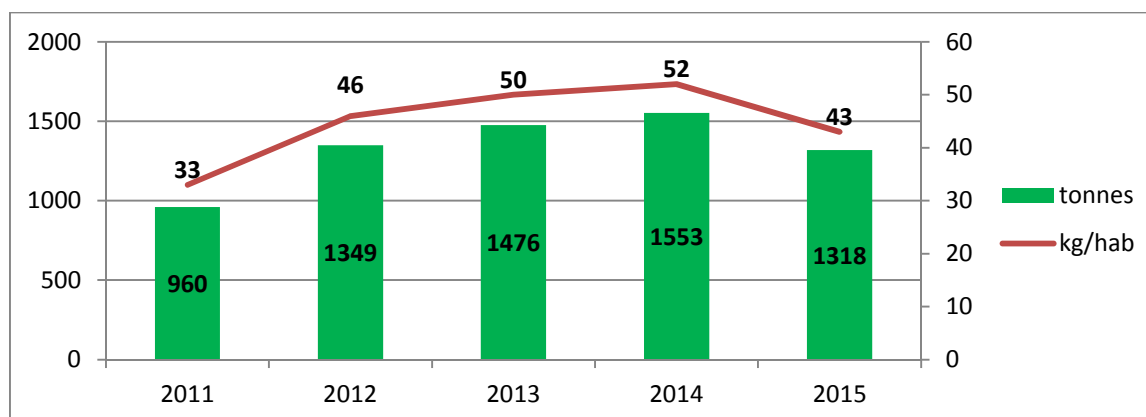


Figure 6-7. Evolution des quantités de déchets verts collectés en porte-à-porte

A noter : les quantités varient d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques.

Données financières

	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Autre*	Coût total	Coût à la tonne	Coût/hab
2011	91 492 €	23 649 €	5 236 €	120 377 €	125 €	4,1 €
2012	89 323 €	27 859 €	4 174 €	121 356 €	90 €	4,1 €
2013	90 896 €	21 550 €	4360 €	116 807 €	79 €	3,9 €
2014	101 808 €	23 249 €	4 361 €	129 418 €	83 €	4,3 €
2015	88 421 €	19 488 €	6 928 €	114 837 €	87 €	3,8 €

Tableau 14. Evolution du coût de la gestion des déchets verts collectés en porte-à-porte

* Acquisition de sacs de pré-collecte

Les déchetteries

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

Les habitants du Plateau Picard disposent de 4 déchetteries à St Just en Chaussée, Maignelay Montigny, La Neuville Roy et Bulles, pour se débarrasser des déchets encombrants ou dangereux non pris en charge par les autres collectes.

Les habitants des communes de Gannes, Quinquempoix et Wavignies bénéficient également d'un accès à la déchetterie d'Ansauvillers par le biais d'une convention avec la Communauté de communes de la Brèche et Noye.

Le traitement

Les matériaux collectés en déchetterie connaissent diverses destinations :

- Le tout-venant est envoyé en centre d'enfouissement
- Les déchets dangereux sont collectés et traités par une société spécialisée
- Les déchets verts sont envoyés en plate-forme de compostage
- Le bois sert de combustible pour des chaufferies
- Les gravats sont stockés dans un site d'enfouissement de la Communauté de communes avant d'être concassés et réutilisés
- Les métaux, les pneus, le carton, les déchets d'équipement électriques et électroniques, les piles et batteries, les lampes et néons sont envoyés vers les filières de recyclage correspondantes.

Données techniques

La fréquentation

Depuis leur ouverture, les déchetteries de la Communauté de Communes ne cessent d'accueillir un nombre de visiteurs toujours plus important. Cependant les chiffres de fréquentation de 2015 semblent marquer un léger recul par rapport à 2014. Ce recul peut s'expliquer par un retour à la normale après une année de collecte en déchetterie exceptionnellement importante en 2014 (notamment concernant les déchets verts). Il peut également être lié à la mise en place du contrôle d'accès en déchetteries en 2015 avec le passage d'un comptage manuel des visites à un comptage automatisé par le biais de badges qui a pu occasionner quelques pertes d'informations.

	Fréquentation annuelle	Evolution de la fréquentation / à 2014 en %	Volume annuel d'ouverture en heures	Fréquentation moyenne par heure
Maignelay-Montigny	29 569	-7%	1 537 h	19
Saint-Just-en Chaussée	32 213	-5%	1 483 h	22
Bulles	7 072	+ 9 %	590 h	12
La Neuville-Roy	13 651	-4%	962 h	14
Total Plateau Picard	82 505	-5%	4572 h	18

Tableau 15. Fréquentation des déchetteries en nombre de visites

Les quantités collectées

	2011	2012	2013	2014	2015
Maignelay-Montigny	3421 t	3223 t	3053 t	3263 t	2798 t
Saint-Just-en-Chaussée	3367 t	3269 t	3163 t	3643 t	3263 t
Bulles	611 t	632 t	661 t	767 t	636 t
La Neuville-Roy	1276 t	1310 t	1581 t	1812 t	1652 t
Ansauvillers	379 t	301 t	382 t	495 t	492 t

Tableau 16. Evolution des quantités collectées par déchetterie

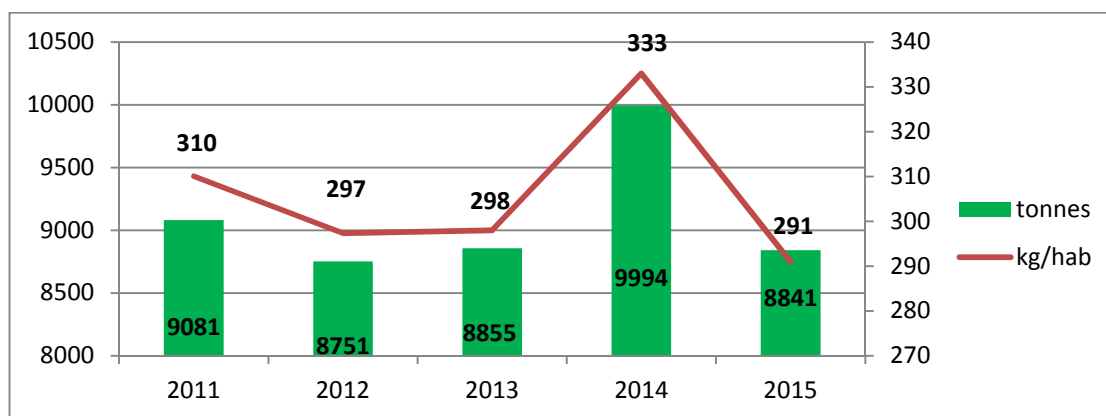


Figure 78. Evolution des quantités collectées en déchetterie

	Maignelay-Montigny	Saint-Just-en-Chaussée	Bulles	La Neuville-Roy	Ansauvillers	Total	Proportion du total en %
Tout venant	658 t	656 t	183 t	367 t	139 t	2002 t	23 %
Gravats	728 t	968 t	228 t	499 t	121 t	2543 t	29 %
Déchets verts	735 t	872 t	103 t	456 t	133 t	2299 t	26 %
Bois	330 t	372 t	71 t	182 t	31 t	986 t	11 %
Ferrailles	116 t	114 t	30 t	57 t	18 t	334 t	4 %
Cartons	90 t	128 t	16 t	33 t	15 t	282 t	3 %
DEEE	99 t	103 t	Non collecté	48 t	13 t	264 t	3 %
Huiles	6 t	7 t	2 t	2	Non collecté	17 t	0 %
Batteries	3 t	3 t	Non collecté	Non collecté		7 t	0 %
Pneus	10 t	11 t				21 t	0 %
DDM*	21 t	26 t	4 t	9 t	1 t	61 t	1%
Piles	2 t	3 t	Non collecté	Non collecté	Non collecté	5 t	0 %
Total	2798 t	3263 t	636 t	1652 t	492 t	8841 t	100 %

Tableau 17. Quantités collectées par matériau et par déchetterie

* Déchets dangereux (incluant les lampes et néons)

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total
St-Just-en-Chaussée	62 974 €	55 507 €	86 072 €	204 553€
Maignelay-Montigny	70 089 €	53 828 €	85 184 €	209 101 €
Bulles	17 844 €	29 491 €	20 354 €	67 689 €
La Neuville -Roy	33 637 €	69 642 €	46 628 €	149 906 €
Ansauvillers				25 211 €
TOTAL	184 543 €	208 467 €	238 238 €	656 460 €

Tableau 18. Répartition des dépenses de fonctionnement des déchetteries

	Vente des matériaux	Artisans	Soutiens Eco-organismes	Autres recettes	Total
Saint-Just-en-Chaussée	29 265 €	4 964 €	10 839 €	6 075 €	51 144 €
Maignelay-Montigny	26 090 €	5 643 €	10 321 €	6 000 €	48 054 €
Bulles	5 866 €	-	1 980 €	-	7 847 €
La Neuville -Roy	11 378 €	-	6 082 €	-	17 460 €
TOTAL	72 600 €	10 607 €	29 222 €	12 075 €	124 505 €

Tableau 19. Répartition des recettes de fonctionnement par déchetterie

	Personnel et fonctionnement	Collecte	Traitement	Ansauvillers	Recettes	Coût total	Coût par tonne	Coût par hab
2011	164 425 €	162 089 €	176 095 €	18 439 €	65 349 €	455 699 €	50 €	15,6 €
2012	194 217 €	170 740 €	209 876 €	18 094 €	71 567 €	521 360 €	60 €	17,7 €
2013	159 965 €	181 930 €	284 999 €	17 448 €	62 026 €	582 317 €	66 €	19,6 €
2014	178 039 €	222 207 €	254 428 €	26 838 €	100 628 €	580 884 €	58 €	19,3 €
2015	184 543 €	208 467 €	238 238 €	25 211 €	124 505 €	531 545 €	60 €	17,5 €

Tableau 20. Evolution du coût de fonctionnement des déchetteries

A noter : depuis 2014, une collecte gratuite des déchets dangereux collectés en déchetterie est réalisée par le biais d'un Eco-organisme dédié (Eco-DDS). Sa mise en place s'est traduite par une baisse importante du coût de la gestion des déchets dangereux en déchetteries qui est passé de 31 105 € en 2013 à 11 903 € en 2014.

Cependant ce montant est remonté à 16 201 € en 2015 car un certain nombre de produits sont exclus de la filière gratuite et nécessitent un contrat de collecte et de traitement spécifique.

Investissement

L'année 2015 a été marquée par des investissements importants en déchetteries représentant un total de 302 851 € :

- **Travaux : 18 683 €**

Des levés topographiques ont été réalisés dans la perspective d'une extension future de la déchetterie de Maignelay Montigny (1368 €) et un quai pour faciliter le déchargement des déchets verts et permettre l'ajout d'une benne supplémentaire a été réalisé à La Neuville Roy (17315 €).

- **Mise en place du contrôle d'accès en déchetteries : 38 370 €**

L'ensemble des usagers des déchetteries du Plateau Picard ont été dotés de badge pour l'accès en déchetterie. Pour cela, la Communauté de commune a fait l'acquisition de 10 000 badges, de 5 lecteurs portables, d'un nouveau logiciel permettant de gérer l'ensemble de ces badges ainsi que toutes les autres informations gérées par le service déchets (usagers, bacs de collecte des ordures ménagères, points tris, conteneurs enterrés...).

- **Acquisition d'un broyeur et de compacteurs : 245 798 €**

Il a été fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux (43 798 €) afin de broyer les branchages stockés sur les plates-formes des déchetteries de Bulles et La Neuville Roy, réduisant ainsi fortement leur volume et le nombre de rotations nécessaires pour leur évacuation (d'autant plus que ce broyat pourra également être utilisé pour le paillage ou le compostage par les usagers). Il devrait permettre de réaliser une économie annuelle de 5 000 €. Ce broyeur pourra également être utilisé par les communes qui le souhaitent.

Le remplacement des compacteurs de St Just en Chaussée et Maignelay Montigny était devenu nécessaire car ils commençaient à engendrer des travaux d'entretien importants et leur utilisation devenait dangereuse pour les agents. Ces matériels largement amorti (11 ans d'utilisation) ont été remplacés pour un montant de 202 000 €. A noter que les anciens équipements ont été repris 6000 € pièce par le fournisseur.

L'utilisation des compacteurs permet d'optimiser le remplissage des bennes et ainsi de réaliser des économies importantes sur les enlèvements.

Les autres activités du service

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)

Le fonctionnement du site

La Communauté de communes dispose d'un site destiné au stockage des gravats situé sur la commune de Maignelay Montigny.

L'exploitation du site est autorisée par un arrêté Préfectoral du 18 janvier 2008. Ses modalités de fonctionnement sont définies dans l'arrêté du Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard n° 04/06 du 19 avril 2004.

En 2015, 384 apports y ont été effectués représentant un total de 2 422 tonnes.

L'opération de concassage

Le site ayant atteint la durée maximale d'exploitation autorisée par l'arrêté préfectoral, une opération de concassage a été réalisée fin 2013 afin de pouvoir continuer à l'utiliser. En effet, ce site présente l'intérêt de la proximité et d'un coût réduit pour la collectivité.

Les matériaux amenés depuis 10 ans ont été extraits et passés dans un concasseur afin de séparer les terres et de produire un matériau réutilisable et calibré (calibre 40/80 et 0/40). Les produits générés ont ensuite été vendus à des communes ou des entreprises pour servir à l'entretien de chemins communaux par exemple. Près de 20 000 tonnes de matériaux ont été traités permettant de recréer de la capacité de stockage du site.

Cette opération sera renouvelée dans les années à venir.

La Recyclerie du Plateau Picard

Fonctionnement général

La Recyclerie est un service de proximité à vocation sociale par l'insertion professionnelle et la revente d'objets à bas prix ; et environnementale par son action de réduction des déchets et de promotion du réemploi.

Elle assure les activités de :

- Collecte des encombrants et objets d'occasion réutilisables en déchetterie ou à domicile sur RDV.
- Nettoyage et remise en état des objets collectés
- Vente chaque samedi

Pour réaliser ses missions la Recyclerie dispose :

- D'un camion de 20 m³ avec hayon permettant la collecte d'objets à domiciles et sur les déchetteries
- D'un atelier situé à St Just en Chaussée et dont la Communauté de communes a fait l'acquisition en 2014 (auparavant l'atelier était situé à Valescourt dans un bâtiment en location).
- D'un magasin situé à St Just en Chaussée dont la CCPP est propriétaire

Données techniques

L'activité générale

	Nombre de RDV de collecte à domicile	Quantité d'objets remis en état et apportés au magasin	Taux de valorisation par réemploi	Nombre de jours d'ouverture du magasin
2011	416	48 t	37 %	46
2012	356	39 t	48 %	46
2013	416	<i>Absence de données</i>		48
2014	362	44 t	32 %	44
2015	341	46 t	30 %	47

Tableau 21. Indicateurs d'activités de la Recyclerie

Nb : en 2013, des difficultés techniques rencontrées avec l'utilisation du matériel de pesée n'ont pas permis d'obtenir des chiffres fiables.

Les collectes

	Quantités collectées à domicile	Quantités collectées en déchetteries	Quantités collectées en magasin	Total
2011	85 t	28 t	16 t	129 t
2012	56 t	20 t	7 t	83 t
2013	<i>Absence de données</i>			
2014	83 t	40 t	15 t	138 t
2015	97 t	43 t	15 t	155 t

Tableau 22. Les quantités collectées par la Recyclerie

Le magasin

Catégorie	Objets vendus	Chiffre d'affaire	
	Quantité	Valeur	Proportion / total
Electroménager	306	5 280 €	12 %
Mobilier	197	5 760 €	13 %
Vaisselle	13 861	4 688 €	10 %
Textiles	5 506	5 668 €	12 %
Cycles	23	370 €	1 %
Loisirs, bibelots, bijoux	16 363	23 419 €	52 %
Autres*	-	285 €	1 %
Total	36 256	45 738 €	100 %

Tableau 23. Objets vendus et chiffre d'affaire du magasin par famille d'objets

*livraisons, vente au poids

Données financières

Fonctionnement

	Personnel	Véhicules	Location bâtiment	Frais de fonctionnement	Total
2011	161 095 €	10 355 €	6 512 €	13 074 €	191 036 €
2012	155 932 €	4 944 €	6 406 €	19 926 €	187 208 €
2013	137 981 €	6 303 €	4 792 €	16 528 €	165 604 €
2014	176 630 €	3 854 €	0 €	25 228 €	205 712 €
2015	166 733 €	4 032 €	0 €	32 195 €	202 961 €

Tableau 24. Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement de la Recyclerie

	Ventes (magasin et Agorastore)	Contrats aidés	Ecosystème	Autres	Total
2011	44 365 €	19 117 €	331 €	-	63 813 €
2012	46 100 €	25 354 €	353 €	688 €	72 495 €
2013	47 427 €	23 896 €	372 €	293 €	71 987 €
2014	47 056 €	26 074 €	300 €	276 €	73 706 €
2015	47 846 €	20 787 €	60 €	0 €	68 693 €

Tableau 25. Evolution et répartition des recettes de fonctionnement de la Recyclerie

	Coût total recettes déduites	Coût total par habitant
2011	127 223 €	4,3 €
2012	114 713 €	3,9 €
2013	93 617 €	3,2 €
2014	132 006 €	4,4 €
2015	134 268 €	4,4 €

Tableau 26. Evolution du coût de fonctionnement de la Recyclerie

Investissement

En 2015 les dépenses d'investissement réalisées pour la Recyclerie représentent un total de 6 017 €. Il s'agit de travaux réalisés sur l'atelier de St Just en Chaussée.

Les recettes se montent à 32 257 €. Il s'agit d'une subvention du conseil régional perçue pour l'acquisition de l'atelier de St Just en Chaussée réalisé en 2014 (25 400 €) et de remboursement d'assurance suite à un dégât des eaux (6 857 €).

La promotion du compostage domestique

Depuis 2006, la Communauté de communes offre à ses habitants la possibilité d'acquérir des composteurs à prix réduits. Elle propose 4 modèles de composteurs (bois et plastique, 400 et 600 litres, au tarif de 15 € pour les composteurs de 400l et 18 € pour les composteurs de 600l.

	Bois 400 l	Bois 600l	Plastique 400l	Plastique 600l	Total
2011	29	107	38	69	243
2012	24	91	26	88	229
2013	12	63	18	57	150
2014	17	79	12	63	171
2015	25	53	29	66	173

Tableau 27. Evolution du nombre de composteurs distribués

Aspects financiers

- 150 composteurs et 90 bio-seaux ont été achetés pour un montant total de 8 681,28 € TTC.
- 173 composteurs ont été distribués pour un montant de 2 859 €.
- 5 071 € de subventions ont été reçues de la part de l'Ademe Picardie et du Conseil départemental de l'Oise

La communication et la sensibilisation

Les actions de sensibilisation

Les interventions en milieu scolaires

Le Symove réalise des séances de sensibilisation pour le compte de la Communauté de communes. Ainsi, en 2014/2015 31 classes du Plateau Picard ont pu bénéficier d'interventions en classe et visites de sites sur le thème des déchets, représentant au total 68 interventions réalisées et 772 enfants sensibilisés.

Un challenge interclasses de collecte de piles usagées a été organisé entre novembre 2014 et janvier 2015. 10 écoles y ont participé, collectant 5,22 tonnes de piles soit 1,5 à 2 fois plus que ce qui est collecté en une année en déchetteries. Le challenge a permis de sensibiliser des classes ne sollicitant habituellement pas d'interventions pédagogiques et a bénéficié d'une bonne couverture dans la presse régionale (12 articles).

La Communauté de communes a également accompagné le Club Développement Durable du collège de Maignelay Montigny dans son expérimentation du tri des papiers. Une dizaine d'élèves de sixième ont ainsi convaincu la direction de mettre en place un tri systématique des papiers, et depuis l'automne 2015, celui-ci est pris en charge par le personnel du collège.

La communication

En 2015, les principales actions de communication réalisées ont été :

- La réalisation en partenariat avec le SYMOVE d'une affiche, destinée aux scolaires, sur le réemploi. Elle complète celles réalisées les années précédentes sur le tri et la réduction des déchets à l'école.
- Une communication récurrente au sein du journal trimestriel de la Communauté de communes : le « Plateau Picard Infos ». Les principaux sujets abordés ont été le bon geste de tri (rappel des consignes), le challenge piles, le compostage individuel et collectif, le pass'déchetterie, les Eco-jardiniers du Plateau Picard et le tri sur le Rallye Raid Sportif du Plateau picard.
- L'alimentation et la mise à jour de la rubrique déchets ménagers du site Internet du Plateau Picard.
- L'information d'organisateur de manifestations concernant la mise en place du tri sur leur événement avec, notamment, la création d'affiches de consignes de tri adaptées et d'un livret pour le public. Cette information a abouti, par exemple, à une pratique du tri par les participants, les bénévoles et le public du Rallye Raid Sportif du Plateau picard pour la première fois depuis sa création.
- La conception d'un visuel apposé sur la benne de collecte des points tri afin de profiter du passage du camion pour sensibiliser les usagers

La Communauté de commune communique également en direction des usagers du service par le biais de l'accueil téléphonique et du numéro vert *Infos déchets* (appel gratuit depuis un poste fixe).

En 2015, 1900 appels ont été reçus et traités soit en moyenne 37 par semaine. 32% des appels reçus concernaient les déchetteries et les demandes de badges, 31% la collecte des ordures ménagères et les demandes de bacs, 25% la Recyclerie, 6% la vente de composteurs, 5% la collecte des déchets verts en porte-à-porte et 1% les points tri.

Le programme local de prévention des déchets

En 2010, la Communauté de communes a signé avec l'Ademe Picardie un programme local de prévention des déchets pour une durée de 5 ans.

Le principe et les objectifs

La prévention des déchets désigne l'ensemble des actions menées avant même l'apparition du déchet et visant à réduire la quantité et la nocivité de celui-ci. Par exemple acheter moins emballé ou donner des objets dont on n'a plus besoin plutôt que de les jeter sont des gestes de prévention des déchets.

En accord avec les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, la Communauté de commune s'engage, par le biais de ce programme de prévention, à réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées sur son territoire ce qui représente près de 700 tonnes de déchets (24kg/habitant) en moins.

En contrepartie, la Communauté de commune bénéficie d'un soutien technique et financier s'élevant à 1,5 €/hab et par an qui permet notamment de financer le poste d'un agent en charge de sa mise en œuvre.

Ce programme a été actualisé en 2013. Il s'articule autour de 5 grands axes d'intervention :

- La sensibilisation du grand public et du jeune public
- La mise en œuvre de bonnes pratiques au sein de la collectivité et leur diffusion
- Le développement de la pratique du compostage de proximité
- La promotion du réemploi, notamment par le biais de la Recyclerie du Plateau Picard
- La conduite d'actions ciblées sur des déchets spécifiques : diffusion d'un autocollant stop pub, mise en place d'actions pour réduire la production de déchets dangereux

Les actions menées

Les principales actions menées en 2015 ont été :

- L'animation de stands de sensibilisation du grand public
 - o Lors des rendez-vous du terroir d'avril et de décembre sur les thèmes du compostage et de la récupération au jardin (stand « Récupérez, jardinez !), ainsi que sur de la prévention des déchets lors des fêtes de fin d'année
 - o Sur des manifestations locales autour des plantes et du jardin avec le stand « Récupérez, jardinez » : Fête de la fleur à Lieuvillers, Broc-plantes à Ravenel, Féerie d'Orchidées à Avrechy, Fête de la pomme à Fournival.
- La réalisation d'ateliers sur le compostage ou la fabrication de produits ménagers naturels, notamment à l'occasion des Semaines Européennes de la Réduction des Déchets (une centaine de personnes sensibilisées).
- Le développement des collectes des objets invendus en fin de brocante avec 10 collectes réalisées par la Recyclerie du Plateau Picard (sur les communes d'Angivillers, Saint-Just-en-Chaussée, Sains Morainvillers, Montiers, Erquinvillers, Lieuvillers, Gannes, Welles-Pérennes et le Plessier-sur-Bulles). Par ce moyen, 3,8 T d'objets ont été collectés dont 1,9 T ont été mis en vente dans le magasin de la Recyclerie (taux moyen de réemploi de 47%).
- La poursuite de la constitution du réseau d'Eco-jardiniers (habitants du territoire bénévoles et volontaires pour devenir les relais du message de la collectivité et transmettre autour d'eux leurs connaissances sur le compostage, le paillage et plus largement les techniques de jardinage au naturel). Ils sont aujourd'hui 27 répartis sur 10 communes et participent activement à l'animation du stand « Récupérez, jardinez ! ».
- Le conseil auprès de structures pour améliorer leur gestion des bio-déchets et les accompagner dans l'étude de la mise en place du compostage (collège de Saint-Just-en-Chaussée notamment)
- La conclusion du challenge inter-classes de collecte de piles usagées au cours duquel les enfants ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets dangereux (voir plus haut).

Les aspects financiers

	Personnel	Autres dépenses de fonctionnement	Total dépenses	Recettes	Coût total	Coût global par habitant
2010	Pas de suivi budgétaire spécifique					
2011	23 322 €	1 587 €	24 909 €	8 543 €	16 367 €	0,6 €
2012	27 682 €	3 762 €	31 444 €	0 €	31 444 €	1,1 €
2013	33 054 €	3 159 €	36 213 €	0 €	36 213 €	1,2 €
2014	36 374 €	5 481 €	41 885 €	42 714 €	-859 €	0 €
2015	30 966 €	7 051 €	38 016 €	42 714 €	- 4698 €	-0,2 €

Tableau 28. Bilan financier de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets

Rapport annuel sur le prix et
la qualité du service
d'élimination des déchets
ménagers (2015)

Rédaction & infographie
*Communauté de Communes du
Plateau Picard*

Impression
Par nos soins

Septembre 2016

